

REGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL DE L'INNOVATION

ARTICLE 1 : Organisateur

L'Agence de Promotion des investissements Agricoles (APIA) organise, en marge du Salon International de l'Investissement et de la Technologie Agricole (SIAT), sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ,un Concours National des meilleurs solutions TIC appliquées à l'agriculture GREEN'TIC 2018.

ARTICLE 2 : Objet

Ce concours a pour finalité de :

- Encourager la synergie recherche agricole et les Techniques d'Information et de communication appliquées à l'agriculture ;
- Inciter et encourager les chercheurs et les développeurs à intégrer les TIC dans l'amélioration de la production alimentaire.
- Créer un réseautage d'échange d'informations entre exploitants agricoles ;
- Intégrer les TIC dans la chaîne de valeur agricole
- Moderniser le secteur agricole

ARTICLE 3 : Critères d'éligibilité

3-1 Candidature

Peut concourir tout candidat ayant présenté un dossier portant sur un projet de solutions TIC appliquées à l'agriculture

3.2 Eligibilité

3.2.1 Définition de solutions TIC appliquées à l'agriculture

TIC appliquées à l'agriculture : introduction d'une technique d'information ou d'un logiciel nouveaux ayant des répercussions positives sur la chaîne de valeur agricole (*)

(*) Les chaînes de valeur permettent aux entreprises de répondre aux besoins du marché en mettant les activités de production, de transformation et de commercialisation en adéquation avec les demandes des consommateurs.

3.2.2 Les participants au concours

Peuvent participer à ce concours les candidats suivants :

« **Entreprises agricoles et prestataires de services liés à l'agriculture** » : toute entreprise en activité implantée en Tunisie, représentée par l'un de ses dirigeants et travaillant sur un projet innovant en matière de Technologies de l'information et de la communication;

« **Etablissements universitaires, centres, laboratoires ou unités de recherche (publics ou privés)** » : équipes d'universitaires ou de chercheurs représentées par leurs organismes de recherche en Tunisie, qui travaillent sur un projet innovant en Technologies de l'information et de la communication;

« **Start up** »: toute jeune entreprise tunisienne en phase de démarrage représentée par une personne majeure (ou équipe de personnes avec un porteur de projet principal), de nationalité Tunisienne, dont le projet porte sur la création/développement d'un produit/procédé innovant en matière de Technologies de l'information et de la communication;

« **Innovateurs ou chercheurs indépendants** » : toute personne physique de nationalité tunisienne résidant ou non en Tunisie (ou équipe de personnes avec un porteur de projet principal), travaillant sur un projet de solution Technologies de l'information et de la communication appliquées à l'agriculture

ARTICLE 4 : Modalités de participation

La participation au concours est gratuite. Chaque candidat ou équipe pourra présenter un ou plusieurs projets séparément. Au cas où un candidat ou une équipe présenterait plusieurs projets, ceux-ci devraient être déposés distinctement conformément aux modalités indiquées au point 4.2

Tout projet d'un candidat doit constituer une innovation sur le marché et ne pas être une simple variante d'un produit ou d'un service existant.

NB : au cas où les candidats souhaiteraient avoir des précisions ou des informations complémentaires, ceux-ci pourront adresser leurs questions par écrit à l'adresse suivante : concours.greentec@apia.tn . Les réponses seront formulées dans un délai ne dépassant pas deux jours ouvrables.

Leurs questions et les réponses seront publiées, de façon anonyme, sur le site : www.siat.tn rubrique **Concours GREEN'TIC**

4.1 Inscription :

Une demande de participation au concours devra être effectuée en ligne en remplissant le formulaire d'inscription sur le site dédié du concours www.siat.tn/concours.

La candidature sera confirmée après le dépôt du dossier de participation comportant une copie de la fiche d'inscription imprimée à partir du site. Et ceci dans les délais prévus par le calendrier décrit dans l'article 7 du présent règlement.

4.2 Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera rédigé en langue française ou arabe et devra comporter les documents suivants :

- a) Une copie de la fiche d'inscription au concours imprimée à partir du site ;
- b) Une fiche d'identification du candidat dûment remplie ;
- c) Le règlement du concours signé par le candidat ;
- d) Un résumé d'une page maximum du projet présenté.. Ce résumé devra être rédigé dans le but de permettre une parfaite compréhension du projet et présenté de manière claire et précise ;
Le dossier de candidature doit être présenté de façon anonyme et ne doit comporter aucune référence permettant d'identifier son auteur sous peine d'être éliminé de la procédure.
Les dossiers pourront comporter des illustrations, photos ou schémas insérés dans deux pages à la fin du dossier.

4.3 Dépôt du dossier

Une enveloppe globale, ne comportant aucune indication permettant d'identifier son dépositaire, contiendra l'ensemble du dossier. Elle sera fermée par un ruban adhésif.

Sur cette enveloppe, devront être mentionnés :

- « SIAT 2018 - Concours National Green'Tic 2018 » ;
- « Ne pas ouvrir » ;

ARTICLE 5 : Etapes d'évaluation des dossiers de candidature

- **Dépouillement des dossiers de candidatures** : tout dossier de candidature sera examiné, il serait possible de demander aux candidats de plus amples informations sur leur projet
- **Evaluation des dossiers** : Le comité de sélection procédera à l'évaluation des dossiers de participation. Les candidats, dont les dossiers auront obtenu les 20 premières places, seront informés personnellement de la date et du lieu de la présentation orale de leur projet.
- **Présentation Orale** : La présentation orale du projet est une étape obligatoire du concours et se fera à huit-clos, dans le respect des règles de confidentialité. Pour une meilleure appréciation des projets par le comité, les candidats peuvent accompagner leur présentation par un prototype, une maquette, etc...
- **Sélection** : Le comité attribuera à chaque candidat 20 minutes pour présenter son projet.

Pour les 20 candidats retenus, une formation de pitching sera suivie et assurée par un spécialiste. A l'issue de cette formation, chacun des 10 candidats aura droit à une séquence de 3 minutes pour présenter son idée.

Ces enregistrements seront insérés dans la rubrique concours du site SIAT et de la page facebook pour un vote public

Un espace Green'Agi sera prévu au Salon SIAT du 10 au 13 Octobre 2018 pour présenter les 10 idées de solutions TIC appliquées à l'agriculture

ARTICLE 6 : Critères de sélection

Le critère principal portera sur l'innovation TIC appliquée à l'agriculture :

On entend par innovation TIC toute nouvelle technique ou procédé pouvant apporter une amélioration ou une nouveauté à l'exploitation agricole, l'agriculteur, le consommateur, le marché ou par rapport à son environnement concurrentiel.

La sélection des projets se fera donc sur la base des critères définis dans la constitution du dossier .

ARTICLE 7 : Calendrier

Le calendrier pour les 4 catégories sera le suivant :

Du 23 juillet au 19 Aout 2018 : retrait des dossiers de candidature via le site dédié au concours : www.siat.tn

Du 27 Aout au 31 Août 2018 : Convocation des postulants, et sélection de 20 candidats

Du 3 septembre au 15 septembre 2018 : Séances de Pitching pour les 20 candidats retenus

Le 16 et 17 septembre 2018

- Sélection de 10 candidats
- Filmer les séances de pitching des 10 candidats
- Publication des 10 idées TIC appliquées à l'agriculture
- Annoncer le vote public sur le site SIAT/APIA/ page facebook

Du 10 au 13 octobre 2018 : Présentation au SIAT des 10 idées retenues

Le 11 octobre 2018 : Evaluation des dossiers par le Jury.

Le 12 octobre 2018 : Cérémonie de remise des prix.

Remarque

Le comité d'organisation du concours national GREEN'TIC se réserve le droit de modifier les dates du calendrier. Il informera les candidats via son site internet de toutes les modifications se rapportant au déroulement du Concours National Green'Tic.

ARTICLE 9: Processus d'attribution des prix

Le jury désignera 3 lauréats :

- Le 1^{er} lauréat du Concours National GREEN'TIC 2018
- Le 2^{ème} lauréat du Concours National GREEN'TIC 2018;
- Le 3^{ème} lauréat du Concours National GREEN'TIC 2018

Lors de la remise des prix nationaux, un prix spécial du public présent à la cérémonie pourrait être décerné à l'un des lauréats. Les modalités de cette distinction seront définies ultérieurement et annoncées lors du début de la cérémonie.

Les prix remis aux différents lauréats tiendront compte des spécificités de chaque catégorie.

ARTICLE 10 : LES PRIX

La valeur des prix décernés aux lauréats sera attribuée en nature (sous forme d'accompagnement de formation ou de matériel)

- Le 1^{er} prix10 000 DT
- Le 2^{ème} prix7 000 DT
- Le 3^{ème} prix5000 DT

ARTICLE 11 :

Engagement des candidats

Les candidats s'engagent à :

- Accepter en totalité les termes et conditions fixés par le présent règlement ;

Tunis le

Signature